

Club des Epagneuls Nains Anglais

(KING CHARLES ET CAVALIER KING CHARLES)



Affilié à la Société Centrale Canine,
(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22/5/1969)
Siège social : 7, rue du Pâtis du Bois, La Richardière - 85150 LANDERONDE -
Site Internet : www.cena.asso.fr

35^e Exposition Nationale d'Élevage

Avec attribution du C.A.C.S. de la Société Centrale Canine

COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
Qualificative pour le concours agricole 2018

Samedi 22 Avril 2017
à NEVERS (58)

Parc des Expositions

SOUS L'ÉGIDE DE
LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
L'ASSOCIATION CANINE DE BOURGOGNE
ET SON PRÉSIDENT M. RENÉ FAVRE

PARADE DES CHAMPIONS SUR LE RING D'HONNEUR

avec le patronage de



Engagements possibles sur internet : www.cedia.fr - paiement sécurisé -

Jury pressenti :

King Charles toutes classes : Alicia PENNINGTON (GB)
Cavalier King Charles Femelles :	
Blenheim + jeunes mâles : Lydie ESTRU (F)
Tricolores + jeunes mâles : Christian KARCHER (F)
Ruby / Noir et Feu + jeunes mâles : Roger MADEC (F)
Cavalier King Charles Mâles toutes couleurs :	
classes Intermédiaire, Ouverte, Champion : Norma INGLIS (GB)
classes Puppy, Baby, Vétéran : Mme ESTRU, M. KARCHER, M. MADEC

La répartition se fera en fonction du nombre d'inscrits

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le Jury en cas de défaillance d'un juge ou d'un nombre de chiens trop élevé par juge

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 7 AVRIL 2017 (date de réception)
changement de tarif le 20 Mars 2017

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

LIEU/DATE : L'EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE se tiendra à NEVERS Parc des Expositions, le samedi 22 Avril 2017.

ARRIVEE & JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h précises. Ils pourront être interrompus pour le déjeuner entre 12h et 14h.

LOGEMENT : Les chiens seront logés dans des cages ou dans des zones délimitées qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.

SORTIE DES CHIENS : Les chiens ne pourront quitter l'Exposition avant 16h. Les exposants s'y engagent par le fait même de leur inscription.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et de 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre; un seul panneau est autorisé par exposant. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VETERINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau; des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ainsi que des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables par la société organisatrice.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix. Sont refusés les personnes qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines, les personnes qui appartiennent à une association non affiliée à la Société Centrale Canine. Sont admis à l'Exposition tous les chiens King Charles et Cavalier King Charles, même ceux sans pedigree, figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I.. Les chiens dont l'engagement ne serait pas correct se verront privés de l'homologation de toutes récompenses.

SERONT REFUSES : a) Les inscriptions qui seraient parvenues à l'adresse désignée par le Club après la date de clôture des engagements; b) Les engagements «au poteau» le jour de l'Exposition; c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement en simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris. Les chiens engagés par trois à cinq en Lot d'Elevage devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle (soit Ouverte, Baby, Puppy, Jeune, Champions ou Vétérans) et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée de l'Exposition. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un «Excellent» dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés «Hors Concours» ou «ne concourant pas».

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES : (les limites d'âge sont comptées au jour de l'Exposition).

CLASSE BABY (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

CLASSE PUPPY (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

CLASSE JEUNE (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.

CLASSE INTERMEDIAIRE : (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe ouverte) Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe intermédiaire) pour les chiens âgés de 15 mois et plus

CLASSE CHAMPION (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés d'au moins 15 mois au jour de l'Exposition.

CLASSE VETERAN (ne donnant pas droit à l'attribution de CACS) pour chiens de plus de 8 ans.

CLASSE D'ELEVAGE (classe pouvant être constituée au poteau) : doit être composée de 3 à 5 chiens d'une même race, sans distinction de sexe, ni de couleur de robe, et déjà engagés dans une classe individuelle (soit Intermédiaire, Ouverte, Baby, Puppy, Jeune Champions ou Vétérans). Ces chiens doivent être nés chez le même producteur, mais peuvent appartenir à des exposants différents. Un producteur peut engager plusieurs lots d'affixe, chaque lot de 3 à 5 chiens (même engagés dans des classes différentes) constituant une entité indivisible.

CLASSE REPRODUCTEUR : (classe pouvant être constituée au poteau) pour tout sujet engagé, accompagné de 3 à 5 de ses sujets, issus de 2 partenaires pour les femelles et de 3 partenaires pour les mâles, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

HORS CONCOURS OU NE CONCOURANT PAS : Pour les chiens non exposés, inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI, accompagnant l'exposant.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et la photocopie du certificat antirabique en cours de validité, à l'ordre du CLUB DES EPAGNEULS NAINS ANGLAIS, par chèque bancaire ou postal (ou mandat international pour les étrangers).

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 7 avril 2017 (date de réception). Tout engagement parvenant au lieu désigné par le Club des Épagneuls Nains Anglais après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat. Les engagements expédiés avant le 20 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi) bénéficient d'un tarif minoré.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1) Des engagements : le Club se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2) Des chiens - à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre des engagements dépasse 60 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les exposants ayant des chiens à présenter dans différentes classes devront répondre immédiatement à l'appel d'entrée dans le ring, au besoin en prévoyant des aides; aucun jugement ne sera retardé.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement. Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, le Règlement de la Société Centrale Canine s'appliquera.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux Manifestations organisées par les Associations affiliées:

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée;

g) le fait de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine entraînant, pour son auteur et son chien, l'exclusion de toutes récompenses. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Réclamations)

CONFIRMATION : Les chiens présentés pourront être confirmés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'immatriculation du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des Vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département. Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présents doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

IMPORTANT:

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, pour le 7 avril 2017, photocopie du certificat de vaccination contre la rage des chiens provenant de l'étranger.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

VERY IMPORTANT

The administration departmental veterinary force the organizers to give to the service departmental veterinary surgeons, for april, 7th, 2017, photocopy of the certificate of vaccination against the rage of the dogs coming from abroad. We ask you to join this photocopy to your sheet of engagement

Club des Espagneuls Nains Anglais

A remplir par le propriétaire en caractères d'imprimerie - UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - Photocopies CORRECTES acceptées
À ENVOYER À : CEDIA - NE CENA - 31230 COUEILLES

Renseignements : Tél. 02 51 06 37 55 - 02 51 98 46 14

Aucun engagement non accompagné de son règlement (chèque, mandat à l'ordre du CENA) ne sera accepté

35^e EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE - Samedi 22 Avril 2017

Engagements possibles sur internet :
www.cedia.fr - paiement sécurisé -

DEMANDE D'ENGAGEMENT

RACE : King Charles Cavalier King Charles COULEUR : Blenheim Tricolore Noir Feu Ruby

Sexe : Mâle Femelle Né le : _____

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Tatouage : _____
ou n° identification par transpondeur

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Vétéran <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Lot d'Affixe <input type="checkbox"/>	Lot Reproducteur <input type="checkbox"/>
				Confirmation <input type="checkbox"/>

MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Tarif minoré si vous engagez avant le 20 Mars 2017

Catalogue compris	Adhérent CENA à jour de cotisation 2017		non adhérent		Sommes adressées
	jusqu'au 20/03/2017	Après le 20/03/2017	jusqu'au 20/03/2017	Après le 20/03/2017	
Date d'inscription					
1 ^{er} chien (Hors Baby et Puppy)	42 €	50 €	50 €	58 €	
2 ^e chien (Hors Baby et Puppy)	30 €	38 €	38 €	46 €	
Par chien (à partir du 3 ^e)	18 €	26 €	26 €	32 €	
Baby et Puppy	18 €	26 €	26 €	32 €	
Vétérans (+ de 8 ans)	10 €	18 €	17 €	25 €	
Ne Concourant Pas	18 €	26 €	24 €	32 €	
Lot d'affixe ou Lot de reproducteur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Confirmation seule (Chien non exposé)	18 €	26 €	24 €	32 €	
					Total

PARADE DES CHAMPIONS :

inscription gratuite sur place
Prière de se munir des titres de Champion.
Tous les titres F.C.I. seront acceptés.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, atteints d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas d'inobservation du règlement, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

Fait à _____

le _____
Signature (précédée de "lu et approuvé")

La confirmation est gratuite pour les chiens exposés

Cotisation 2017 : voir formulaire au verso

EXPOSANTS ETRANGERS :

Joindre **OBLIGATOIREMENT** UNE PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT
DE VACCINATION ANTIRABIQUE à votre engagement

EXPOSITION SANS CAGES

**CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS
PAR COURRIER : 7 AVRIL 2017
(changement de tarif le 20 mars)**

ATTENTION IMPORTANT

ATTRIBUTION D'UN "DIPLOME DE QUALITE"

POUR LE "MEILLEUR CHIEN" parmi ceux qui ont été classés Excellent dans les classes Jeune, Intermédiaire et Ouverte de sa catégorie (robe et sexe) en dehors du CACS et de la RCACS.

LE NOMBRE DE CERTIFICATS SERA DÉTERMINÉ EN FONCTION DU NOMBRE DES INSCRIPTIONS

AU COURS DE LA JOURNÉE
IL SERA PROCÉDÉ À LA DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE PARTICULIER.
INSCRIPTIONS GRATUITES AU SECRÉTARIAT

Les exposants engageant sur internet en classe champion sont priés d'adresser une copie des titres à
CEDIA - 31230 COUEILLES ou champion@cedia.fr ou fax : 05 61 88 66 42

Adressez le plus rapidement possible vos engagements
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN TARIF MINORÉ POUR LES ENGAGEMENTS REÇUS AVANT LE 20 MARS 2017

DOTATIONS ET RECOMPENSES

Les organisateurs de l'exposition accepteront avec grand plaisir les coupes, prix et récompenses que vous auriez l'amabilité d'offrir.

Toutefois, nous vous remercions de bien vouloir prévoir des conditions d'attribution simples afin de ne pas multiplier les jugements.

Vous voudrez bien en faire part au club avant la date de clôture afin de pouvoir les inscrire au catalogue.

Les prix devront être marqués et remis par les donateurs eux-mêmes.

APÉRO CONVIVAL
OFFERT À TOUS PARTICIPANTS
À LA PAUSE DÉJEUNER

Concours jeunes présentateurs : Inscription sur place le 22 avril 2017 avant 14 heures

Club des Espagneuls Nains Anglais

(KING CHARLES ET CAVALIERS KING CHARLES)

TRÉSORIER CENA - DOMAINE DE COURBOCÉ - 50140 BION

Site Internet : www.cena.asso.fr

DEMANDE D'ADHESION OU RÈGLEMENT DE COTISATION 2017
(mettre une croix dans la case correspondante)

Je soussigné, Mme, Mlle, M.

Nom Prénom

Adresse

Ville Code Postal Téléphone

Fax E-mail

Sollicite mon adhésion ou renouvelle mon adhésion au Club des Espagneuls Nains Anglais en qualité de :

Membre Actif : 35 € - Couple : 45 € - Bienfaiteur : 70 €

Propriétaire

Eleveur

King Charles

Cavalier King Charles

Effectuer le règlement par chèque ou CCP au nom de : Club des Espagneuls Nains Anglais (CENA)

Adhésion présentée par (parrain) Mme, Mlle, M. :

Date et signature (obligatoire)
du demandeur